



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

***Déclaration d'Amnesty International
à la 90^e session du Conseil
de l'Organisation internationale
pour les migrations (OIM)***

Index AI : IOR 30/017/2005

•
ÉFAI

•

Déclaration d'Amnesty International à la 90^e session du Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Monsieur le Président,

Les migrations occupent une place de plus en plus importante dans le monde d'aujourd'hui ; elles font l'objet d'une attention prioritaire dans les discussions politiques multilatérales et dominent le débat politique national dans beaucoup de pays. Comme l'ont montré les thèmes abordés dans le cadre du Dialogue international sur la migration mené par le Conseil cette année, la question des migrations est liée aux politiques appliquées dans de nombreux domaines, tels que le développement, la santé, le commerce, l'environnement et la sécurité.

Dans la présente déclaration, Amnesty International va exposer brièvement ses préoccupations sur les thèmes suivants : les migrations internationales et le développement ; la cohérence des politiques du point de vue des droits humains ; la stratégie de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la gestion mondiale des migrations.

Migrations internationales et développement

Amnesty International considère que le développement durable doit s'appuyer sur le respect, la protection et la réalisation des droits fondamentaux de tous les êtres humains. Le phénomène des migrations a beau susciter des débats de plus en plus nombreux au sein de la communauté internationale, ces débats restent malheureusement trop souvent confinés aux mesures de contrôle et de limitation des flux migratoires, voire à la question de la criminalité. Pourtant, les travailleurs migrants jouent un rôle essentiel dans le processus de développement, non seulement en offrant au pays de destination la main-d'œuvre et les compétences qui lui manquent, mais aussi en envoyant aux familles restées dans le pays d'origine l'argent dont elles ont tant besoin.

Les migrations en elles-mêmes ne sont pas et ne devraient pas être considérées comme un problème à régler ; elle font partie intégrante de la condition humaine. Il est important de reconnaître, comme l'a fait récemment l'Assemblée générale des Nations Unies, que les travailleurs migrants ont une influence bénéfique sur le développement de leurs pays d'origine et d'accueil. Il est essentiel que les droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille soient placés au cœur du débat sur la relation entre le travail migrant et le développement. Malheureusement, ils sont trop souvent négligés, ce qui, du point de vue d'Amnesty International, suscite un climat dans lequel les violations des droits humains commises par les États et les employeurs sont ignorées, voire acceptées. Il en résulte des politiques migratoires qui favorisent les atteintes aux droits humains, notamment parce qu'elles considèrent les personnes comme des marchandises ou des unités de main-d'œuvre, et qu'elles les font passer après les exigences du pays d'accueil ou d'origine, ou du secteur d'activité en manque de main-d'œuvre.

Confirmant les principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Secrétaire général des Nations Unies a reconnu le caractère indissociable des droits humains, du développement et de la sécurité dans son rapport intitulé *Dans une liberté plus grande*, soulignant qu'« *il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés.* » Les spécialistes du développement humain sont de plus en plus nombreux à affirmer que les droits humains doivent être simultanément la fin et les moyens du développement. Il est indispensable d'appliquer ce principe aux droits des travailleurs migrants pour éviter que la poursuite du développement économique ne repose sur l'exploitation, la discrimination, les atteintes aux droits humains et l'accroissement des inégalités.

La migration internationale a beau présenter d'importants avantages, tant pour les migrants eux-mêmes que pour les pays d'origine et de destination, Amnesty International s'oppose fermement à ce que les travailleurs migrants soient purement considérés comme des « *agents de développement* » et, par conséquent, poussés ou contraints à migrer dans des conditions bafouant la dignité inhérente de la personne humaine, au détriment de leurs droits humains fondamentaux. La communauté internationale doit prendre des mesures pour que les flux migratoires procèdent d'une décision éclairée et véritablement volontaire de la part des migrants, plutôt que d'une coercition directe ou indirecte, notamment par la privation des droits fondamentaux.

La cohérence des politiques doit être fondée sur les obligations relatives aux droits humains

La recherche d'une cohérence dans les politiques ayant des répercussions sur les migrants, qu'il s'agisse de politiques migratoires en tant que telles ou de politiques dans les domaines du développement, du commerce ou autres avec des conséquences importantes pour les migrations, doit être fondée avant tout et expressément sur les droits humains de tous les migrants, quelle que soit leur situation. Amnesty International exhorte les États et les autres parties intéressées à ne pas s'empressement d'harmoniser leurs politiques en fonction du plus petit dénominateur commun.

La stratégie de l'OIM et la gestion des migrations internationales

La Commission mondiale sur les migrations internationales a conclu dans son rapport final que, en matière de migration internationale, la communauté internationale n'avait pas su saisir les chances qui lui étaient offertes ni relever les défis qui se présentaient à elle. Cela est dû en grande partie à une incohérence institutionnelle au niveau international et entre les différents organes, comme l'a montré la volonté de divers acteurs internationaux de s'attribuer des territoires propres dans le contexte des migrations internationales. Quand la recherche du « pouvoir » permettant de contrôler tous les aspects relatifs à la migration devient une fin en soi, les perdants sont inévitablement les migrants, c'est-à-dire ceux-là mêmes qui devraient être au cœur du débat sur la migration, mais ne le sont pas.

Trop souvent, dans les discussions de ce Conseil, on a considéré la migration comme un phénomène abstrait et purement économique, oubliant que l'on parlait de déplacements d'êtres humains – des personnes qui se trouvent éclipsées par les statistiques et les débats politiques. Dans leur travail en réponse aux défis posés par le phénomène des migrations internationales, l'OIM et les États membres et observateurs de son Conseil doivent veiller à ce que les migrants, leurs droits, leurs besoins et leurs apports soient au cœur des politiques et des pratiques. Ainsi, pour mieux comprendre où et comment l'OIM doit se positionner en matière de migration, il est nécessaire de mener des efforts concertés en vue d'un engagement réel auprès des communautés de migrants.

Amnesty International a exhorté l'OIM à ne pas s'engager, au nom des gouvernements, dans des projets ayant des conséquences négatives sur les droits fondamentaux des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile ou des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Elle doit instaurer en son sein une culture de la protection et du respect des droits humains, non seulement à son siège, mais aussi et surtout dans ses opérations sur le terrain en lien avec des projets spécifiques. À cet égard, il est important de veiller à ce que les relations entre l'OIM et les ONG, dans le cadre opérationnel comme pour la définition des politiques, soient franches et soumises à l'obligation de rendre des comptes. L'année dernière, dans son intervention devant le présent Conseil, Amnesty International avait déclaré : *« il serait utile que l'OIM et ses États membres réfléchissent aux compétences fondamentales de l'organisation et à son rôle dans le domaine des migrations internationales. Cette réflexion pourrait être menée dans le cadre d'une évaluation extérieure et indépendante de la mission globale de l'OIM. »* Nous restons convaincus de la nécessité d'organiser de vastes consultations exhaustives et transparentes sur les orientations stratégiques futures de l'OIM, avec une évaluation indépendante non seulement des programmes menés en son siège, mais aussi de ses opérations dans le monde entier.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Amnesty International statement to the 90th Session of the Governing Council of the International Organization for Migration (IOM)

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI – décembre 2005

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :